

ANNONCES LÉGALES



Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE

Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence du Tarif Économique, les publications des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification **obligatoire** SOIT 1.95 € HT/mm colonne

Catherine Vidal

Directrice Annonces Légales
Portable : 06 22 57 23 53
catherine.vidal@ledauphine.com

Lydie WARAUX
Portable : 06 22 57 23 72
lydie.warau@ledauphine.com

AVIS

Avis administratifs

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Commune de Saint-Christophe-sur-Guiers Avis de déclaration d'utilité publique

Par arrêtés préfectoraux du 19 mars 2018, sont déclarés d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau des captages de Habert, Caroline, Molliat amont, Forvet et Charmettes, exploités par la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers, en vue de son alimentation en eau potable, et la création des périmètres de protection autour de ces captages.

Les arrêtés préfectoraux seront affichés en mairie de Saint-Christophe-sur-Guiers pendant une durée de deux mois.

883256500

Droit de préemption urbain

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN

Avis d'instauration du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain renforcé

Par délibération en date 28 février 2018, le Conseil Municipal de Saint-Maximin a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) et le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUUR) sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du Droit de Préemption et des précisions sur l'utilisation effective des acquis, sera ouvert et consultable à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en mairie de Saint-Maximin pendant un mois.

883389500

Enquêtes publiques

COMMUNE DES DEUX ALPES

Avis d'enquête publique d'une étude d'impact du permis d'aménager d'une remontée mécanique

Par arrêté n° 2018-038 du 9 mars 2018, le maire délégué de Mont-de-Lans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de l'étude d'impact du permis d'aménager du télésiège de la Toura.

Objet, date et durée de l'enquête publique
Il sera procédé à une enquête publique sur l'étude d'impact du permis d'aménager du futur télésiège de la Toura pour une durée de 31 jours à compter du 2 avril 2018 à 8 h 30 jusqu'au 3 mai 2018 à 17 h.

Nom et qualité du commissaire enquêteur
Thierry Monier domicilié à 38100 Grenoble, exerçant la profession de docteur en géologie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble par la décision n° E18000057/38 en date du 26 février 2018.

Lieux, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier
Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie de Les Deux Alpes aux heures d'ouverture habituelles et le contacter pour des renseignements à l'adresse mail suivante : enquetepublique@mairie2alpes.fr

Permanence du commissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Les Deux Alpes, 48, avenue de la Muzelle, 38660 Les Deux Alpes :
- le mardi 17 avril 2018 de 14 h à 17 h
- le jeudi 3 mai 2018 de 14 h à 17 h

Consultation du rapport du commissaire enquêteur
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :
- seront tenus à la disposition du public en mairie des Deux Alpes, et à la préfecture de l'Isère aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils

pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique ;
- seront publiés pendant un an sur le site internet de la mairie de Les Deux Alpes.

Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales

Le dossier comprend :
- La note introductive ;
- L'étude d'impact ;
- La mention des textes régissant l'enquête ;
- Les pièces administratives (délibérations, désignation du tribunal administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique) ;
- La consultation des observations et propositions transmises par voie électronique

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

Identité de la personne responsable du plan
La personne responsable du projet est la société Deux Alpes Loisirs représentée par son directeur, Monsieur Bobillier Didier et dont le siège administratif est situé à la résidence le MEIJOTEL, 38860 LES DEUX ALPES.

La personne responsable de l'enquête publique est la commune de Les Deux Alpes représenté par le maire délégué de la commune de Mont-de-Lans, Stéphane Sauvebois dont le siège administratif est situé à 48, avenue de la Muzelle, 38660 Les Deux Alpes.

Publicités de l'arrêté de mise à l'enquête publique
Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de l'Isère :
1) Le Dauphiné Libéré
2) Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête pour être lisibles des voies publiques, à l'extérieur des mairies, chef-lieu et annexes. Cet avis sera par ailleurs publié sur le site internet de la commune.

Communication du dossier
Dès l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, à ses frais et sur demande adressée au maire.

Le dossier est également consultable directement sur les sites internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie2alpes.fr>

879910800

PREFET DE L'ISERE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE à Saint-Clair-du-Rhône

Communes situées dans le périmètre d'exposition aux risques :
Département de l'Isère : Saint-Clair-du-Rhône, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Prim.
Département de la Loire : Chavanay, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône.
Département du Rhône : Condrieu.

Les préfets de l'Isère, du Rhône et de la Loire informent que par arrêté interdépartemental, il sera procédé **du 24 avril 2018 au 24 mai 2018 inclus**, pour une durée de 31 jours, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE, implantés sur la plate-forme économique de Saint-Clair-sur-Rhône et concernant les communes de Saint-Clair-du-Rhône, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Alban-du-Rhône et Saint-Prim, dans le département de l'Isère ;
Chavanay, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône dans le département de la Loire ;
Condrieu dans le département du Rhône. Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Saint-Clair-du-Rhône.

Les préfets de l'Isère, du Rhône et de la Loire sont les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques par arrêté pouvant être adoptée au terme de l'enquête. Le préfet de l'Isère est l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. Monsieur Georges GUERNET, ingénieur en génie atomique en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté par le public :

- sur le site internet de la préfecture de l'Isère à l'adresse : www.isere.gouv.fr (rubrique : Publications > Mises à disposition - Consultations et enquêtes publiques) ;
- sur support papier dans les mairies suivantes aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux :
Saint-Clair-du-Rhône (place Charles de Gaulle, 38370) ;
Saint-Prim (153 rue du Village, 38370) ;
Saint-Alban-du-Rhône (1 Place du Village 38370) ;
Les Roches-de-Condrieu (rue Nationale - 38370) ;
Condrieu (8 rue de

la Mairie, 69720) ;
Chavanay (15 Grande Rue, 42410) ;
Vérin (rue Jean Vincent - 42410) ;
Saint-Michel-sur-Rhône (305 rue de Solon, 42410) ;

- sur un ordinateur dans la mairie de Saint-Clair-du-Rhône, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu.

Le public pourra consigner ou adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres mis à disposition dans les mairies de Saint-Clair-du-Rhône, Condrieu, Saint-Michel-sur-Rhône et Les Roches-de-Condrieu aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux ;
- par courrier, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique :
mairie de Saint-Clair-du-Rhône - Place Charles de Gaulle - 38370 Saint-Clair-du-Rhône - en mentionnant :
- PPRT des établissements ADISSEO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE à Saint-Clair-du-Rhône - À l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur ;

- par voie électronique, à :
ddt-pprt-saint-clair-du-rhone@isere.gouv.fr.

L'ensemble des observations et propositions du public inscrites sur les registres, ou transmises par courrier ou par voie électronique, sera publiée sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr), rubrique :

Publications > Mises à disposition - Consultations et enquêtes publiques).

Monsieur Georges GUERNET se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRT en mairie de :

- Saint-Clair-du-Rhône :
- le 24 avril 2018 de 08h00 à 12h00 ;
- le 16 mai 2018 de 13h30 à 17h30 ;
- le 24 mai 2018 de 13h30 à 17h30 ;
- Les Roches-de-Condrieu - le 4 mai 2018 de 08h30 à 12h00.
- Condrieu - le 5 mai 2018 de 08h30 à 12h00.
- Saint-Michel-sur-Rhône - le 27 avril 2018 de 09h00 à 12h00 ;
- le 14 mai 2018 de 14h00 à 18h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, établis à l'issue de l'enquête, seront consultables par le public dans chacune des mairies concernées par le périmètre d'enquête, ainsi qu'en préfectures de l'Isère, de la Loire et du Rhône et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère - service sécurité et risques - 17, Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE CEDEX 9.

883298500

COMMUNE DE SUCCIEU

Avis au public

Enquête publique sur le Plan de Classement de Voiries et le Plan d'Adresseage des habitations.

Par arrêté n°2018-017, en date du 29 mars 2018, le Maire de la commune de SUCCIEU a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le Plan de Classement de Voiries et le Plan d'Adresseage des habitations.

A cet effet, Mme COUSIN Christiane, Responsable de formation à la Maison de la Promotion Sociale, demeurant Les Hautinières 76 route des Semaïses, MONTBONNOT SAINT MARTIN (38330) a été désignée par le Maire comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 21 avril au 5 mai 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les Mardis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
- Les mercredis de 8h à 12h
- Les jeudis de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les vendredis de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Les samedis de 8h30 à 11h30 (jusqu'à midi le 5 mai), à l'exception des dimanches et des jours fériés

Madame le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les - vendredi 27 avril de 14h00 à 17h00

- samedi 5 mai 2018 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le Plan de Classement de Voiries et le Plan d'Adresseage des habitations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
D. BOUILLOT

883328200

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN

Approbation du PLU

Par délibération en date du 28 février 2018, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Maximin.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public :

- à l'accueil de la mairie de Saint-Maximin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en Préfecture de l'Isère.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en mairie de Saint-Maximin pendant un mois.

883367600

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées



COMMUNE LES BELLEVILLE

Avis d'appel public à la concurrence

M. André Plaisance - Maire
Mairie - 73440 Les Belleville - Tél : 04 79 08 94 30
Référence acheteur : 18AT-0256-J
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux de mise en accessibilité de sanitaires
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - Menuiseries intérieures
Lot N° 2 - Cloisons-Plâtrerie-Isolation
Lot N° 3 - Electricité-Courants faibles
Lot N° 4 - Sanitaires-Plomberie-Ventilation
Lot N° 5 - Carrelages-Faïences
Lot N° 6 - Peinture

Remise des offres : 23/04/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 03/04/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

883375500



COMMUNE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Avis de publicité

M. Gérard DEZEMPTTE - Maire
4 avenue Alexandre-Grammont - 38230 Charvieu-Chavagneux
Tél : 04 72 46 19 80

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : N.C.
Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet : Nettoyage des bâtiments communaux

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Voir FC

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la

consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 27/04/18 à 16h00 au plus tard à l'adresse COMMUNE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

4 avenue Alexandre-Grammont - 38230 Charvieu-Chavagneux
Tél : 04 72 46 19 80

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 03/04/18

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

883376000

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

DELASPI

SARL à capital variable de 1 000 euros
24, rue Lamartine - 38320 Eybens
02176418 RCS Grenoble

Par décision en date du 03/04/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 04/04/2018, nommé en qualité de Liquidateur Monsieur Damien SANCHEZ, 3, rue de Stalingrad - 38190 Brignoud et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le Liquidateur Monsieur Damien SANCHEZ. Mention en sera faite au RCS de Grenoble.

883409400

Changements de gérance

CABINET THIERRY LEBRUN

Société d'Avocat
1 place Firmin Gautier - Europole
38000 GRENOBLE



LA MIRIBELLE
SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : Col de l'Arzelier - 38650 CHATEAU BERNARD

RCS GRENOBLE 329 379 887

Suivant AGE du 30.10.17, il a été constaté le décès de M. Maurice LAFFRAISE, gérant, et la nomination en qualité de gérant de M. Jérôme LAFFRAISE demeurant CHATEAU-BERNARD (38650) - La Chapelle.

883300200

Fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 13/03/2018 à Vienne, enregistré au Service de l'Enregistrement de Vienne le 14/03/2018 - Dossier 2018 10442, Référence 2018 A 00659, Monsieur Thierry MENDIONDE, demeurant 6 rue des Lilas - 38150 Bougé-Chambalud, n° 492.042.049 RCS Vienne a cédé à la société LES DEUX L, SNC au capital de 8.000 euros, siège : 27 rue Avit Nicolas - 38150 Salaise sur Sanne - 794.736.025 RCS Vienne, un fonds de commerce de débit de tabac n° 380 0719J et vente d'articles pour fumeurs, presse, loto exploité 27 rue Avit Nicolas - 38150 Salaise sur Sanne. Moyennant le prix de 270.000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 13/03/2018 minuit. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours en date de la dernière publication légale au Cabinet d'Avocats Didier MACHEZ, 30 avenue Général Leclerc, Espace Saint Germain, Bâtiment le Miles - 38200 Vienne.

883324700

Modifications statutaires

G CARRÉ

Société par Actions Simplifiée - Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 28 rue du Belvédère 38300 Bourgoin-Jallieu
R.C.S VIENNE 813 200 755

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/03/2018, il a été pris acte :

- d'étendre l'objet social de la société, à compter du 01/03/2018 en rajoutant à l'objet social existant l'activité suivante : " Toutes activités de marchands de bien en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente "

- de transférer le siège social du 28 rue du Belvédère - 38300 BOURGOIN-JALLIEU, à 116 impasse de la Croix - 38150 VERNIOZ, à compter du 01/03/2018.

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Vienne

Pour avis et mention

883450000

Divers

GRUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION

Avis à candidature

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le Code des assurances

SIRET - N° 333 384 832 00015 - Code APE 6512 Z

Siège social : 58, rue Général Ferré - 38100 GRENOBLE

Le mandat des délégués (titulaires et suppléants) est arrivé à leur terme, conformément aux statuts et règlement intérieur du Groupement Français de Caution et à l'article R 322-58 du Code des Assurances, les membres des groupements de cotisations sont appelés à élire leurs délégués aux assemblées générales de la société à raison de dix délégués titulaires et dix délégués suppléants pour chacun des groupements ci-après :

- Agents immobiliers et administrateurs de biens,
- Constructeurs de maisons individuelles
- Autres professionnels de l'immobilier,
- Transporteurs, agents de voyages et toutes professions liées au tourisme,
- Titulaires de contrats "individuelle accidents"
- Autres sociétés.

Les candidatures devront être adressées par lettre recommandée avec A.R. ou être déposées, contre récépissé, au siège social, 58, rue Général Ferré - 38100 GRENOBLE et ce, avant le 18 mai 2018.

BULLETIN DE CANDIDATURE AU POSTE DE DÉLÉGUÉ
EN VUE DE PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION (suivant les dispositions de statuts et du règlement intérieur)

I - Si sociétaire personne physique :
Je soussigné, (Nom et Prénom) :.....

Adresse :

II - Si sociétaire personne morale :
Dénomination sociale (nom et adresse) :.....

RCS :..... Ayant pour représentant permanent pour l'exercice du mandat de délégué :
Monsieur / Madame :.....

Le sociétaire soussigné, à jour de ses cotisations, désire être candidat aux élections des délégués titulaires en vue de participer aux assemblées générales du Groupement Français de Caution, pour participer à toute assemblée générale et ce, pour la première fois, celle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.